

Décentralisation des fonds climat (DFC)



Guide pratique sur le Fonds vert pour le climat : Améliorer l'accès direct au Mali

Consortium de la Near East Foundation sous le programme BRACED
(Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters)




Table des matières

Acronymes -----	3
Introduction-----	4
1. Présentation du FVC-----	5
2. Montant total des fonds disponibles du FVC -----	6
3. Modalité d'accès du Mali au FVC-----	7
4. Rôle de l'AND -----	8
5. Modalité d'accréditation d'une institution malienne souhaitant accéder directement aux fonds du FVC -----	9
6. Statut du FVC dans le monde -----	10
7. Type de financements du FVC que le Mali peut recevoir -----	11
8. Type de projets que le FVC peut financer-----	12
9. Possibilités de l'accès direct amélioré-----	13
Conclusion -----	16
Références -----	17
Organisation-----	19

En cas de questions sur le présent document ou sur le projet DCF en général, veuillez contacter :
la Near East Foundation, à l'adresse : info@neareast.org ou au : +1 315-428-8670

Acronymes



AEDD	Agence pour l'environnement et le développement durable
AND	Autorité nationale désignée
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
COP	Conférence des Parties
EDA	Accès direct amélioré
EE	Entités d'exécution
EM	Entités de mise en oeuvre
EMM	Entités de mise en oeuvre multilaterals
EMN	Entités de mise en oeuvre nationales
EMR	Entités de mise en oeuvre regionals
FVC	Fonds vert pour le climat
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
ONU	Organisation des Nations Unies
PEID	États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
REDD Plus	Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts

Introduction

Conformément à l'estimation de sa contribution déterminée au niveau national (CDN), le Mali demande 35 milliards de dollars (US\$) de financements climatiques internationaux en vue d'atteindre ses objectifs d'atténuation et d'adaptation. Cette demande d'aide financière est susceptible d'augmenter, du fait que la CDN malienne accorde peu de place à l'adaptation – alors que le Mali reste l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique et les moins préparés à affronter ses effets. La réalisation des ambitions maliennes en matière d'adaptation et d'atténuation dépendra ainsi du montant des appuis financiers qui seront obtenus de sources internationales telles que le Fonds vert pour le climat (FVC). Ce dernier est le plus important des fonds climatiques mondiaux et l'un des principaux mécanismes financiers chargés d'aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs ambitieux de développement à faible émission et résilient face aux changements climatiques. Le Mali a reçu à ce jour seulement 30,6 millions de dollars des fonds climatiques internationaux. Il devra faire preuve d'initiative pour tirer parti de ces nouvelles ressources financières (CFU, 2017).

Le Mali a montré un intérêt croissant pour le changement climatique ces dernières années. Il l'a ainsi intégré au processus de planification national dans le cadre de l'élaboration de plusieurs documents stratégiques nationaux sur le climat et le développement. Ces documents incluent le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté, la Politique nationale de protection de l'environnement et la Politique nationale sur les changements climatiques (NCEA, 2015). Les financements doivent dépasser le cadre national en vue d'appuyer efficacement l'adaptation au Mali. Ils privilégieront ainsi les financements climatiques destinés aux communautés qui en ont le plus besoin et aux solutions fondées sur des réalités locales. Le FVC

offre la possibilité de satisfaire ces besoins de financements communautaires grâce à la modalité d'« accès direct » qui est accessible aux institutions publiques et privées nationales et infranationales souhaitant obtenir directement des financements internationaux concessionnels, et exercer un contrôle sur la manière dont ils sont dépensés.

En fournissant des financements climatiques aux collectivités locales, le Mali privilégie l'investissement local dans la résilience face au climat, et contribue à satisfaire les besoins des populations les plus vulnérables aux effets du changement climatique. La politique et le cadre maliens de décentralisation fixent l'architecture institutionnelle « pratique » du financement. Le Mali pourra s'appuyer sur cette structure gouvernementale décentralisée pour concrétiser les concepts et principes de la gouvernance démocratique inscrite dans la Constitution malienne et les politiques et lois sur la décentralisation.

Le présent document couvre neuf aspects essentiels du FVC que les décideurs maliens et les autres acteurs nationaux doivent impérativement connaître :

1. Présentation du FVC
2. Montant total des ressources disponibles du FVC
3. Modalité d'accès du Mali au FVC
4. Définition et rôle de l'autorité nationale désignée
5. Modalité de l'accès direct des entités maliennes aux fonds du FVC
6. Statut actuel du FVC dans le monde
7. Type de fonds que le Mali peut obtenir
8. Critères de l'élaboration des propositions de fonds du FVC
9. Possibilités de l'accès amélioré au FVC

1. Présentation du FVC

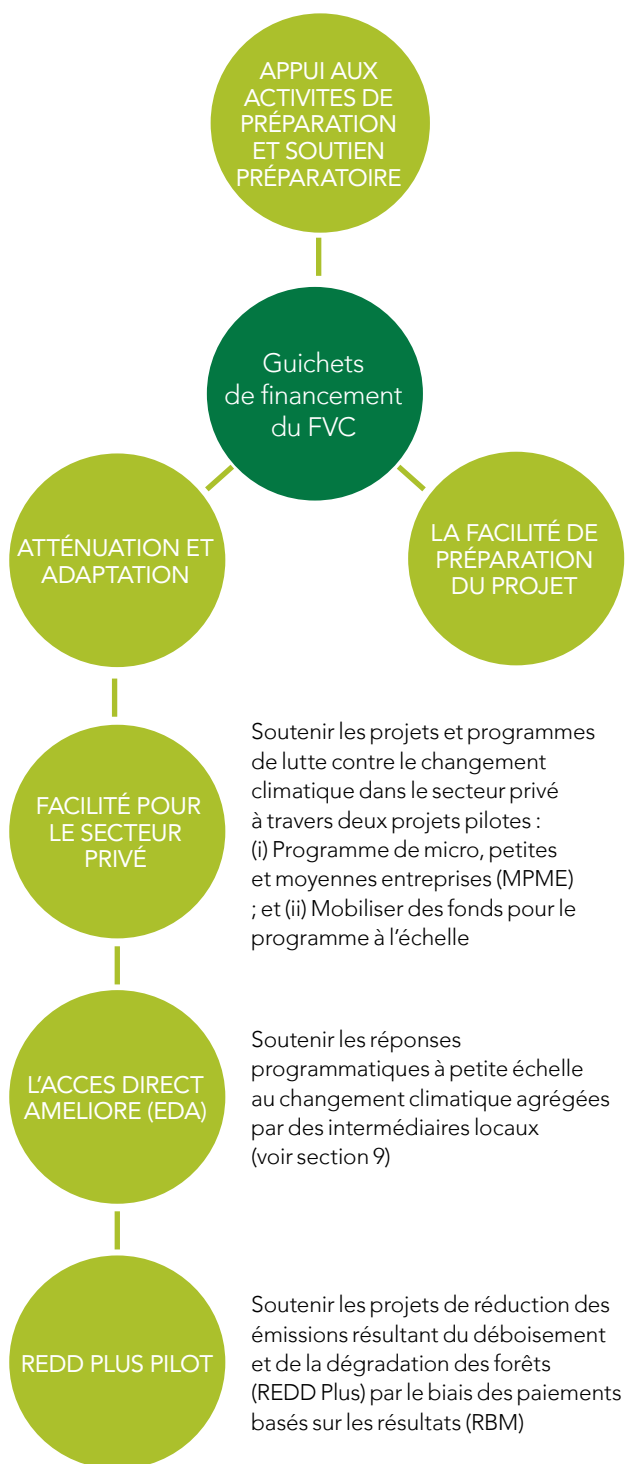
Le FVC est un fonds multilatéral pour le climat qui regroupe les financements pour soutenir l'objectif international de lutte contre le changement climatique. Le Fonds a été créé en 2010 lors de la 16e Conférence des Parties (COP) à Cancun, et aux côtés du Fonds pour l'environnement Mondial (FEM), est établi comme mécanisme financier de l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le Fonds aide les pays en développement à faire face au changement climatique grâce à un développement résilient au changement climatique et à faible émission de carbone (GCF, 2011).

Les pays en développement peuvent accéder aux ressources du FVC pour plusieurs types d'activités, comme l'illustre la graphique 1, pour :

Les projets et les programmes de changement climatique en matière d'adaptation (réduction de la vulnérabilité et / ou renforcement de la résilience) et d'atténuation (réduction ou évitement des émissions de gaz à effet de serre et / ou renforcement des puits de carbone). Le FVC offre plusieurs initiatives de financement spéciales, comme le montre la graphique 1 :

- Soutien à la préparation de projets et de programmes de lutte contre le changement climatique par l'intermédiaire de la facilité de préparation de projet ; et
- Appui au renforcement des compétences et de la capacité institutionnelle pour planifier et gérer le financement du FVC à travers le guichet d'appui aux activités de préparation et soutien préparatoire.

Graphique 1. Possibilités de financement du FVC



2. Montant total des fonds disponibles du FVC

Il est prévu que le FVC joue un rôle majeur en mobilisant annuellement 100 milliards de dollars de financements climatiques d'ici à 2020. En mars 2016, 43 États se sont engagés sur plus de 10 milliards de dollars de financements pour le fonds - les principaux étant les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne (voir graphique 2). Le FVC a commencé à lever des fonds auprès de diverses sources en incluant les contributions de collectivités régionales belges. Huit pays en développement (Chili, Colombie, Indonésie, Mexique, Mongolie, Panama, Pérou et Vietnam) se sont également engagés à contribuer

aux financements. Le FVC espère mobiliser à l'avenir d'importantes sources de financement privées auprès d'investisseurs institutionnels tels que les banques commerciales et les particuliers fortunés (FVC, 2017c).

À la sixième réunion de son Conseil - qui s'est tenu à Bali en 2014 - le FVC a convenu d'établir un équilibre dans l'allocation des ressources entre l'adaptation et l'atténuation (voir graphique 3). La moitié des financements dédiés à l'adaptation doit par ailleurs être allouée aux pays les moins avancés (PMA), aux petits États insulaires en développement (PEID) et aux États africains.

3. Modalité d'accès du Mali au FVC

Les entités autorisées à solliciter le FVC sont variées. Indépendamment des pays, les principales entités qui orientent et canalisent les processus du FVC incluent :

- **L'autorité nationale désignée (AND) :** L'AND est l'organisme de liaison et le point de contact du FVC dans chaque pays. Dans le cas du Mali, l'AND est l'Agence pour l'environnement et le développement durable (AEDD) qui relève du Ministère de l'environnement. L'AND est chargée de la communication avec le FVC, et veille à ce que les projets financés respectent les priorités nationales, notamment celles sur le climat et le développement. Ses fonctions sont présentées à la partie 4.
- **Entités de mise en œuvre (EM) :** EMs sont les juridiquement accréditées pour accéder directement aux financements du FVC. Elles gèrent, supervisent et, si nécessaire, rédigent les propositions de financement au niveau du pays. Elles sont de plusieurs types en incluant :
 - Les entités de mise en œuvre nationales (EMN)
 - toute entité publique ou privée infranationale ou nationale qui a le droit d'accéder aux fonds, et de les distribuer, dans le respect des normes du FVC et des lois nationales ;
 - Les entités de mise en œuvre multilatérales (EMM) – toute institution multilatérale internationale qui intervient au-delà des frontières nationales, telle que les banques multilatérales de développement et les organismes de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; et
 - Les entités de mise en œuvre régionales (EMR)
 - toute entité publique ou privée qui opère au niveau d'une région géographique, telle qu'une banque régionale de développement.
- **Intermédiaires financiers :** Intermédiaires financiers sont les juridiquement accrédités en tant qu'entité publique ou privée infranationale, nationale ou régionale. Ils assument diverses

fonctions d'intermédiation qui vont de l'administration de subventions et de prêts à la combinaison de ressources financières du FVC et de fonds propres. Leur champ d'action est ainsi plus large que celui des entités de réalisation. Ils sont parfois appelés comme précédemment EMN, EMM ou EMR malgré la confusion créée.

- **Entités d'exécution (EE) :** Les entités d'exécution sont les organes d'action, réalisant les activités qui composent un projet ou un programme de changement climatique FVC. Les entités exécutantes exercent ces fonctions sous la surveillance d'une entité accréditée, car elles ne sont pas accréditées avec le FVC et ne peuvent recevoir leurs financements directement.

A la lumière de ce cadre, le Mali peut donc accéder aux ressources du FVC par deux moyens distincts que sont l'accès international ou l'accès direct. L'accès international est sollicité par une EMM accréditée telle qu'un organisme de l'ONU ; une banque multilatérale de développement (ex. Banque mondiale) ; une organisation non gouvernementale internationale ; une organisation internationale du secteur privé.

Par la voie de l'accès direct, le Mali obtiendra des ressources du FVC par le biais d'entités nationales et infranationales accréditées appelées EMN. Ces entités de réalisation nationales incluent notamment les ministères de tutelle, les banques nationales de développement, les institutions financières locales et les fonds climatiques nationaux.

Le pays peut sélectionner autant d'EMN qu'il souhaite (voir processus détaillé en partie 5). Elles obtiendront, géreront et distribueront les financements du FVC. Il évite ainsi de passer par des organismes multilatéraux. L'approche de l'accès direct a pour objet de faciliter l'appropriation nationale des fonds dédiés au changement climatique, et de renforcer la capacité institutionnelle à gérer des financements conformément aux normes internationales.

4. Rôle de l'AND

L'AND est l'organisme de liaison du pays pour la coopération avec le FVC. Elle joue un rôle majeur dans l'accompagnement des processus du FVC à l'échelle du pays. Elle a notamment pour responsabilités :

- Le contrôle stratégique des priorités nationales du pays concernant les changements climatiques ;
- L'organisation des réunions des acteurs nationaux ;
- Nominations l'accréditation pour l'accès direct ;
- La désignation des entités sélectionnées pour solliciter un accès direct amélioré (voir partie 9) ;
- Assurer la cohérence des projets et des programmes en vue du financement du FVC avec les stratégies et plans climatiques nationaux, mis en évidence par un processus de «non-objection»;
- L'autorisation des appuis préparant au FVC ; et
- La direction des efforts déployés par le pays pour établir des plans d'investissement dédiés au changement climatique (programmes nationaux) à l'intention du FVC.

Chaque pays dispose de la flexibilité nécessaire pour choisir le lieu, la structure opérationnelle et le mode de gouvernance de l'AND. Le FVC recommande toutefois que l'AND chargée de ces activités soit :

- Située au sein d'un ministère possédant les connaissances et l'autorité voulues sur le budget national, les politiques économiques et les priorités en matière de changement climatique et de développement ;
- Connue des institutions et acteurs pertinents, et apte à communiquer avec eux au sujet du changement climatique et du développement à l'échelle nationale (ils devraient inclure les entités susceptibles d'être désignées pour accréditation auprès du FVC) ; et
- Capable de faciliter la coordination multipartite, et de suivre et réviser les procédures garantissant que les projets prévus avec le FVC sont conformes aux priorités nationales concernant le changement climatique et le développement.

Au Mali, l'AND est ainsi l'AEDD.

5. Modalité d'accréditation d'une institution malienne souhaitant accéder directement aux fonds du FVC

Les EMN qui souhaitent accéder directement aux financements du FVC doivent être officiellement approuvées par l'AND dans le cadre d'une procédure de désignation. Elles doivent en outre prouver qu'elles sont en mesure de gérer des ressources du FVC conformément aux normes et critères définis dans les conditions d'accréditation du FVC.

Ces normes incluent diverses normes fiduciaires de base ou techniques qui obligent les EMN retenues à gérer les ressources du FVC de manière responsable et efficace. Elles s'étendent également à diverses clauses de sauvegardes environnementales et sociales pour la prévention et la gestion des risques environnementaux et sociaux. Enfin, le FVC exige des entités qu'elles conduisent leurs interventions conformément à sa politique sur l'égalité des sexes, en adoptant des pratiques équitables et respectueuses de l'égalité hommes-femmes. Une équipe d'experts relevant du groupe du FVC chargé des accréditations examine en toute indépendance chaque demande, afin de vérifier si le demandeur respecte les normes fiduciaires, les clauses de sauvegardes environnementales et sociales et la politique de parité du FVC.

Tout organisme public ou privé infranational, national et régional peut solliciter une accréditation au statut d'EMN, sous réserve qu'il possède :

- Le statut juridique lui permettant d'effectuer les activités prévues dans le pays ;
- Des systèmes institutionnels appliquant des politiques, procédures et directives rigoureuses et conformes aux normes fiduciaires, aux sauvegardes environnementales et sociales et à la politique de parité du FVC ; et
- Une expérience avérée dans la mise en œuvre de ce type de politiques, de procédures et de directives.

Accréditation « graduée »

Le FVC suit une approche « graduée » en matière d'accréditation. Cette approche permet à un large éventail d'entités dotées de capacités différenciées d'obtenir une accréditation. Elle permet également aux EMN de demander différents niveaux d'accréditation (voir tableau 1) en fonction de leur expérience avérée en matière de normes fiduciaires, environnementales et sociales. Cette approche graduelle réduit le niveau des exigences requises pour satisfaire aux obligations fiduciaires,

Tableau 1. Approche « adaptée » de l'accréditation et critères d'accréditation à trois niveaux

Fonctions fiduciaires	Taille du projet/de l'activité du programme (en dollars)	Catégories du risque environnemental et social
Déterminent la manière dont l'entité opérera grâce aux ressources du fonds – elles incluent la gestion de projets, l'octroi de subventions, la rétrocession de prêts et les combinaisons financières	Microprojet : 0-10 millions	Catégorie A : risque élevé
	Petit projet : 10-50 millions	Catégorie B : risque moyen
	Moyen projet : 50-250 millions	Catégorie C : risque faible à inexistant
	Grand projet : > 250 millions	

environnementales et sociales du FVC en cas d'activité à petite échelle ou moins risquée.

Cette approche « adaptée » permet d'accréditer les entités selon trois critères (voir tableau 1) :

- Les fonctions fiduciaires prévues ;
- La taille des projets et activités proposés au titre des programmes ; et
- Le niveau du risque environnemental et social des projets et activités proposés au titre des programmes.

6. Statut du FVC dans le monde

Portefeuille d'accréditation

En novembre 2017, 59 entités étaient accréditées auprès du FVC et plus de 191 autres, en attente de l'être. Plus de 46 % des entités accréditées sont des organisations internationales, notamment des banques multilatérales de développement et des banques commerciales internationales.

Sur les 21 EMN accrédités, trois seulement proviennent des PMA : le Centre de suivi écologique au Sénégal, le Ministère des finances et de la coopération économique de la République démocratique fédérale d'Éthiopie, le Ministère rwandais des ressources naturelles, et la Société de développement d'infrastructure - Infrastructure Development Company et la Fondation Pali Karma Sahayak du Bangladesh (GCF, 2017b).

Aucun des EMN accrédités des PMA ne vise spécifiquement le niveau local.

Portefeuille de projets

Le FVC avait approuvé 54 projets en novembre 2017. Il a engagé au total 2.7 milliard de dollars à leur intention, et rassemblé en outre près 6.5 milliard de dollars supplémentaire. Ces projets incluent :

- 26 projets d'adaptation totalisant 830 millions de dollars US en fonds du FVC ;
- 16 projets d'atténuation totalisant 1,18 milliard de dollars US en fonds du FVC ; et
- 12 projets transversaux de lutte contre le changement climatique (alliant l'adaptation et l'atténuation).

Un projet a d'ores et déjà été approuvé au Mali pour un financement reposant sur des subventions de 22,8 millions de dollars. Le projet, intitulé *Africa Hydromet Programme – Strengthening Climate Resilience in Sub-Saharan Africa: Mali Country Project*, est mis en œuvre par la Banque mondiale, et exécuté par la Direction générale de la protection civile. Il prévoit de renforcer les capacités d'adaptation et la résilience climatique des communautés au moyen de la création de services d'alerte météorologiques. Il appuie ainsi la planification de l'adaptation. Il est estimé que 2,1 millions de personnes bénéficieront d'une amélioration de leur résilience face au changement climatique.

7. Type de financements du FVC que le Mali peut recevoir

Les ressources conséquentes du FVC servent à financer les projets et programmes d'atténuation et d'adaptation. Toute EMN peut obtenir divers instruments financiers en fonction de l'accréditation obtenue, notamment :

- Des subventions ;
- Des prêts concessionnels ;
- Des fonds propres ; et
- Des garanties.

Les projets et programmes de changement climatique peuvent être élaborés et soumis spontanément ou soumis à un programme pilote spécifique:

- Facilité pour le secteur privé avec un budget actuel de 700 millions de dollars EU couvrant deux programmes pour les interventions MPME et pour mobiliser des fonds à l'échelle ;
- Projet pilote d'accès direct amélioré doté d'un budget actuel de 200 millions de dollars (US\$) ; et
- Projet pilote sur les paiements basés sur les résultats REDD Plus avec un budget de 500 millions de dollars (US\$) jusqu'en 2022.

Les financements sont expressément disponibles pour améliorer la préparation (capacité) des entités nationales et des systèmes à l'utilisation efficace des financements fondés sur les projets et programmes. Cet appui à la préparation (tableau 2) est obtenu par l'AND et finance :

- Le renforcement des capacités de l'AND ;
- L'élaboration de plans d'investissement dédiés au changement climatique (appelés « programmes nationaux ») ;
- Le renforcement des capacités des EMN notamment à appliquer les normes fiduciaires, les clauses de sauvegardes environnementales et sociales et la politique de parité du FVC ; et
- L'appui fourni aux EMN et à d'autres entités pour l'élaboration de propositions de projets et d'ébauches de projets conformes aux objectifs du FVC.

80 millions de dollars ont été mis à disposition pour le programme de préparation et d'appui préparatoire, avec 35 millions de dollars restants pour de nouvelles propositions visant à renforcer la préparation nationale à compter d'octobre 2017.

Tableau 2. Etat des lieux de la préparation au FVC au Mali en octobre 2017 (GCF, 2017a)

Éléments de préparation	Partenaire pour livrer le programme	Montant du financement (dollars US\$)	Statut de financement
Établissement de la procédure d'approbation tacite du NDA	Sahel Eco	US\$293,165	Approuvé et 48% décaissé
Engagement des parties prenantes nationales dans la programmation pour le pays	Sahel Eco		
Planification nationale pour l'adaptation	Sahel Eco	US\$2,557,357	En attente d'approbation

8. Type de projets que le FVC peut financer

Les ressources conséquentes du FVC servent à financer des projets et programmes d'atténuation et d'adaptation. Huit domaines prioritaires ont été définis pour permettre au FVC d'effectuer un « changement de paradigme » au niveau du développement à faible émission et résilient face aux changements climatiques. Les entités sont encouragées à concevoir des activités ciblant autant de domaines prioritaires que possible (voir tableau 3), notamment ceux qui allient l'atténuation et l'adaptation.

Les projets et programmes doivent contribuer autant que possible aux huit domaines prioritaires. Ils sont classés en fonction du **potentiel d'impact** des projets proposés. Les propositions de projets élaborées par les EMN accréditées ou envisagées doivent également remplir les critères suivants en matière d'investissement :

- **Potentiel à changer le paradigme** : Les projets et programmes doivent exercer une incidence au-delà de l'investissement ponctuel, en offrant une possibilité d'amplifier et de reproduire l'activité ; en fournissant des connaissances ou des données d'apprentissage à d'autres entités, régions ou pays ; en contribuant à ouvrir

l'environnement à des activités climatiques utiles ; en améliorant les incitations prévues par les cadres et politiques réglementaires de lutte contre le changement climatique.

- **Potentiel de développement durable** : Les projets et programmes doivent produire des bénéfices suffisamment importants pour aider les pays à réaliser leurs objectifs de développement durable, notamment des co-bénéfices en termes de développement économique, social et environnemental et de parité.
- **Répondre aux besoins des destinataires** : Les projets et programmes doivent contribuer à réduire la vulnérabilité du pays et des groupes bénéficiaires au changement climatique, ainsi que leur retard socioéconomique. Les entités devraient évaluer et cibler la vulnérabilité du pays et des groupes de bénéficiaires spécifiques ; Identifier le niveau de développement économique et social du pays et des populations à risque ; Identifier les obstacles à l'accès à d'autres sources de financement ; Et identifier les besoins de renforcement des institutions d'exécution des activités planifiées sur le changement climatique.

Tableau 3. Les huit domaines prioritaires du FVC

Adaptation : Améliorer la résilience des...	Atténuation : Réduire les émissions des...
Modes de subsistance des populations, des communautés et des régions	Systèmes énergétiques et d'accès à l'énergie
Systèmes de santé, de bien-être et de sécurité alimentaire et hydrique	Transports
Infrastructures et environnements bâtis	Bâtiments, villes, industries et appareils
Écosystèmes et services écosystémiques	Usages fonciers et forêts

- **Appropriation nationale** : Les projets et programmes doivent respecter les domaines prioritaires fixés par le pays pour la lutte contre le changement climatique, en plus de ceux du FVC, en veillant à ce que les entités d'exécution puissent mettre en œuvre les activités proposées. Ces dernières sont idéalement identifiées dans le cadre de processus nationaux transparents qui engagent l'ensemble des acteurs. Au Mali, les projets devraient respecter le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté, la Politique nationale de protection de l'environnement, la Politique nationale sur les changements climatiques et la contribution déterminée au niveau national.
- **Efficience et efficacité** : Les projets et programmes proposés doivent être rigoureux sur le plan économique et financier. Cette rigueur sera obtenue par la sécurisation d'un montant approprié de cofinancements et l'élaboration de stratégies de désengagement applicables au terme de l'aide financière du FVC.

9. Possibilités de l'accès direct amélioré

Le FVC s'efforce d'améliorer l'appropriation nationale des financements climatiques. Il a ainsi lancé la modalité de EDA qui offre aux EMN désignées (en voie d'accréditation) la possibilité de suivre une approche programmatique à l'égard du financement climatique. Cette approche renforce l'action décisionnelle nationale et fait mieux entendre la voix des acteurs locaux. La modalité EDA s'appuie pour ce faire sur la modalité de l'accès direct. Elle améliore l'appropriation nationale comme suit (FVC, 2016b) :

- **Décentralisation de l'action décisionnelle** : L'approbation des projets n'a pas lieu au niveau du FVC. L'examen, l'évaluation et la sélection des projets de lutte contre le changement climatique incombent à des entités régionales, nationales ou infranationales – quel que soit le lieu de l'EMN désignée (en voie d'accréditation);
- **Priorité aux intermédiaires locaux** : Les programmes EDA devraient accompagner un nombre important de petits projets engageant des intermédiaires locaux tels que des collectivités locales ou des banques locales,

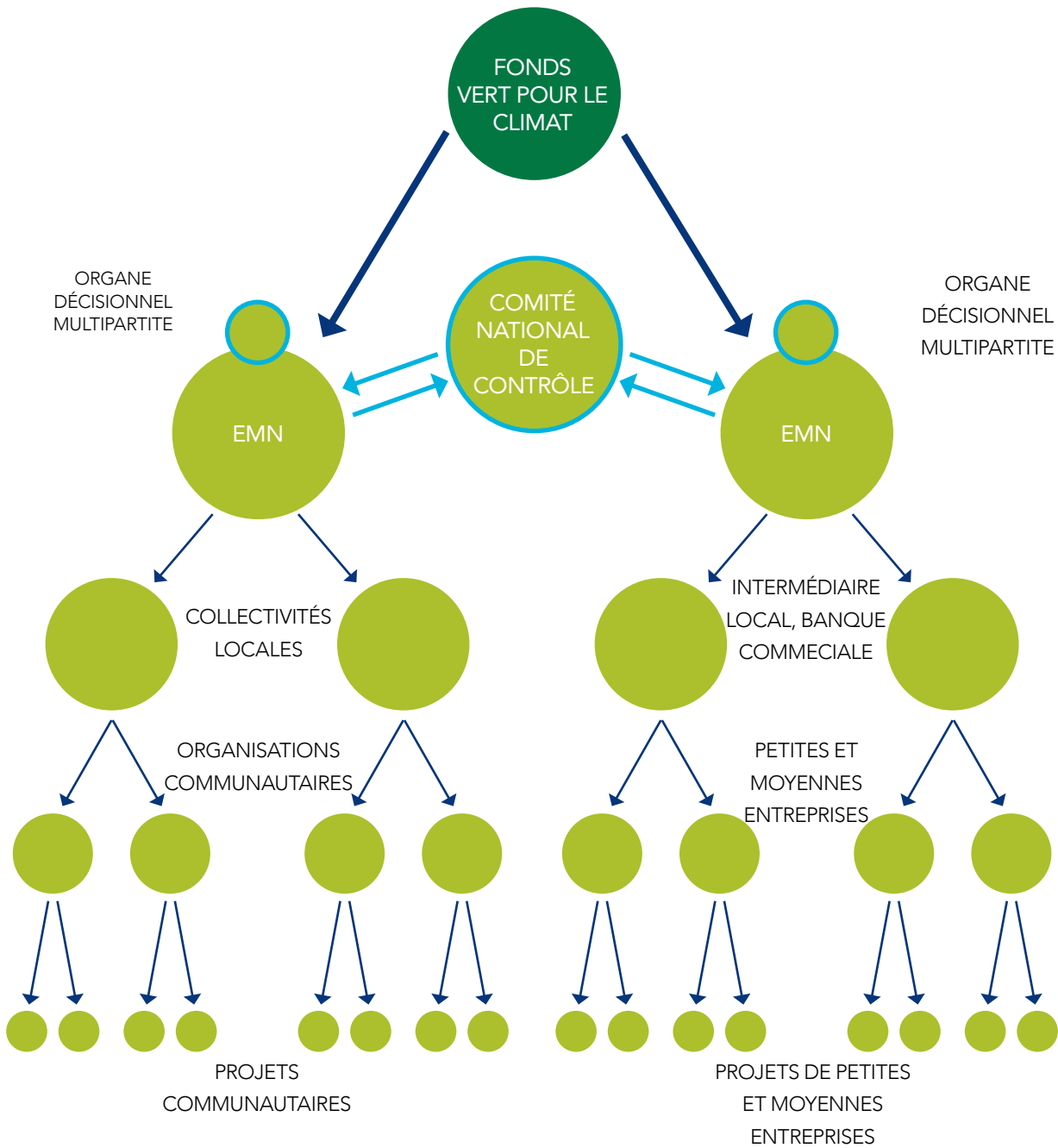
afin d'atteindre les communautés et PME susceptibles de mettre en œuvre des projets de lutte contre le changement climatique fondés sur des réalités locales ; et

- **Coopération multipartite nationale** : Les programmes EDA doivent veiller à ce que les projets contribuent aux stratégies nationales sur le changement climatique et engagent les acteurs locaux dans les processus EDA. Ils seront ainsi supervisés et stratégiquement orientés par un groupe multipartite créé à l'échelle nationale.

Le processus EDA ne consiste pas seulement à décentraliser les décisions de financement à l'échelle nationale. Il forme un système de consolidation des appuis financiers internationaux et amplifie les actions locales de lutte contre le changement climatique au moyen du renforcement de l'appropriation nationale.

Un exemple schématisé du mode de fonctionnement de l'EDA est fourni au graphique 4, à la page suivante.

Graphique 4. Exemple du mode de fonctionnement de l'EDA. Les lignes bleu foncé correspondent aux flux financiers, et les lignes et courbes bleu clair, aux engagements multipartites. Les projets seront approuvés par l'organe décisionnel multipartite accueilli par l'EMN NIE (d'après Murray et coll., 2015).



Possibilités pour le Mali

La modalité EDA est un projet « pilote ». Cela signifie qu'elle est en cours de conception. Le FVC prévoit d'allouer 200 millions de dollars à 10 projets pilotes prévus pour les cinq prochaines années, ce qui représente en moyenne 20 millions de dollars par pays. L'EDA n'offre pas seulement au Mali la possibilité d'accroître son contrôle sur les financements du FVC mais également d'influer sur la conception d'un mécanisme susceptible d'optimiser les bénéfices locaux. Il est prévu que les activités des projets pilotes soient amplifiées et reproduites à leur terme.

Modalité d'accès du Mali à l'EDA

La L'AND-AEDD doit désigner l'entité qui rédigera la proposition pilote respectueuse des objectifs du FVC afin de se qualifier pour l'un des dix projets pilotes EDA. Aucune proposition de projet ou de programme individuel n'est possible pour le FVC même si des exemples détaillés de sous-projets doivent être fournis dans la demande. La proposition pilote doit prévoir des arrangements institutionnels de contrôle et de pilotage avec une participation active de l'AND-AEDD. Ces arrangements doivent inclure des processus d'implication des parties prenantes - représentants du secteur privé, de la société civile et d'autres acteurs nationaux et internationaux pertinents.

L'EMN désignée doit être accréditée auprès du FVC afin de pouvoir conduire officiellement le projet pilote. Elle peut toutefois soumettre un projet conceptuel au secrétariat du FVC tout en suivant la procédure d'accréditation.

À ce jour, le FVC a approuvé une proposition complète d'EDA: Permettre l'adaptation: créer des moyens de subsistance résilients grâce au changement climatique grâce à la gestion communautaire des ressources naturelles en Namibie « *Empower to Adapt: Creating Climate-Change Resilient Livelihoods through Community-Based Natural Resource Management in Namibia* ».

Rôle de l'AND NDA dans le processus EDA

L'AND-AEDD devrait jouer un rôle actif dans le projet pilote EDA et siéger au Comité national de contrôle. Ses principales actions seront de :

- Communiquer les cadres nationaux stratégiques de lutte contre le changement climatique et de développement à l'EMN désignée qui élabore le projet pilote ;
- Inviter et sélectionner les entités qui élaboreront les propositions pilotes dans le cadre d'un processus consultatif ; et
- Participer aux procédures de suivi-évaluation des projets pilotes.

Conclusion

L'approche présentée précédemment fournit un « aperçu » des opportunités offertes par le FVC, et des modalités d'accès du Mali à ses financements par l'intermédiaire d'entités. La politique et le cadre maliens de décentralisation fournissent l'architecture institutionnelle « pratique » de l'acheminement des financements climatiques. Ces derniers cibleront les populations qui en ont

le plus besoin et seront mobilisés aux fins des nouvelles opportunités de financement climatique telles que l'EDA. Le présent document sera suivi d'un manuel pratique plus détaillé des modalités pour l'accréditation et l'élaboration de projets pour le FVC. Il aidera les entités nationales et infranationales maliennes intéressées à accéder directement au FVC. (AEDD, 2015b, 2015a)

Références

CFU. (2017). The data. Retrieved from <http://www.climatefundsupdate.org/data>

GCF. (2011). Governing Instrument for the Green Climate Fund. Retrieved from https://www.greenclimate.fund/documents/20182/56440/Governing_Instrument.pdf/caa6ce45-cd54-4ab0-9e37-fb637a9c6235

GCF. (2017a). B.18 Readiness and Preparatory Support Programme_ progress report (September, 2017). Retrieved from http://www.greenclimate.fund/documents/20182/820027/GCF_B.18_07_-_Readiness_and_Preparatory_Support_Programme__progress_report.pdf/a1a4f91b-d915-4619-bb87-1f4299e05c6b

GCF. (2016). Request for Proposals: Enhancing Direct Access. Retrieved from https://www.greenclimate.fund/documents/20182/318991/2016_EDA_RFP.pdf/406a5b0b-c4f9-4784-813a-ef90a966f3c6

GCF. (2017b). Portfolio. Retrieved from <https://www.greenclimate.fund/projects/portfolio>

GCF. (2017c). Recourses Mobilised. Retrieved from <https://www.greenclimate.fund/partners/contributors/resources-mobilized>

Murray, L., Müller, B., & Gomez-Echeverri, L. (2015). Enhanced Direct Access: A Brief History

(2009-15). *European Capacity Building Initiative (ECBI)*, (December). Retrieved from <http://www.eurocapacity.org/downloads/EDA-Brief-History-published.pdf>

NCEA. (2015). Climate Change Profile Mali. Retrieved from http://api.commissiomer.nl/docs/os/i71/i7152/climate_change_profile_mali.pdf

Republique du Mali. (2015). Contribution Prevue Determinee Au Niveau National. Retrieved from http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Published Documents/Mali/1/CPDN_MALI_VFsegal.pdf

Autres liens pertinents

AEDD (2015a) *Green Climate Fund Readiness and Preparatory Support: Proposal 1*. [Online] Available from: https://www.greenclimate.fund/documents/20182/93876/Mali_-_Readiness_Proposal_1.pdf/e679ab7c-e637-4eec-b569-ba3d35c8d8eb.

AEDD (2015b) *Green Climate Fund Readiness and Preparatory Support: Proposal 2*. [Online]. (April) pp.1–6. Available from: https://www.greenclimate.fund/documents/20182/93876/Mali_-_Readiness_Proposal_2.pdf/69367440-c520-47bc-9cbb-3cea287be

Organisation



Near East Foundation (NEF)

Depuis plus de 30 ans, la NEF développe des approches de type communautaire et durable pour la gestion des forêts, de la pêche, des pâturages et des terres agricoles au Mali. Depuis son bureau principal à Sévaré, l'équipe de la NEF, composée d'environ 40 professionnels, s'efforce de mettre en oeuvre des programmes communautaires multisectoriels. La gestion des projets et la surveillance de la gouvernance sont assurées depuis le siège de la NEF à Syracuse (États-Unis).



Innovation, Environnement, Développement (IED Afrique)

IED Afrique est une organisation indépendante à but non lucratif basée au Sénégal. Elle s'appuie sur une expérience de plus de 20 ans dans les pays d'Afrique de l'Ouest francophone et intervient sur les problématiques du développement durable et de citoyenneté en Afrique. L'organisation met l'accent sur les innovations méthodologiques et participatives.



International Institute for Environment and Development (IIED)

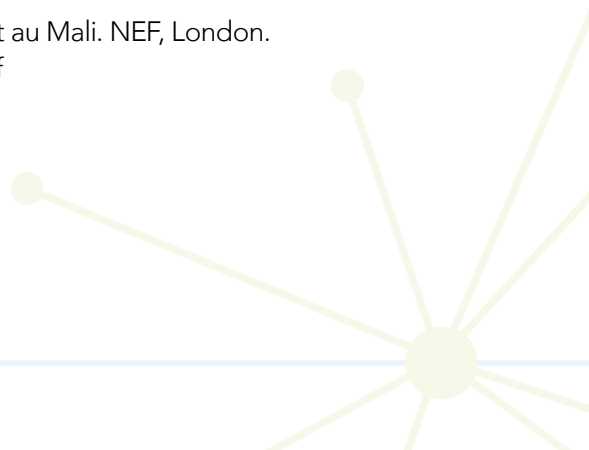
IIED est une organisation de recherche action et de politique qui promeut le développement durable en vue d'améliorer les économies locales et de protéger l'environnement sur lequel elles s'appuient. IIED est basée à Londres et travaille en Afrique, en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans le Pacifique.

Publié par Near East Foundation, décembre 2017

Guide pratique sur le Fonds vert pour le climat : Améliorer l'accès direct au Mali. NEF, London.
www.neareast.org/download/materials_center/GCF_Guide_Mali_Fr.pdf

Near East Foundation
10 W. Fayette Street, Suite 710
Syracuse, New York 13202 USA

Imprimé sur du papier recyclé à base d'encre végétale.



Décentralisation des fonds climat (DFC)

La *Décentralisation des fonds climat* (DFC) appuie les populations locales au Mali et au Sénégal afin qu'elles deviennent plus résilientes au changement climatique, grâce à des fonds d'adaptation localement contrôlés.

Pour en savoir plus :

Les enseignements et données d'expérience du projet sont présentés dans plusieurs publications disponibles en ligne à l'adresse :

www.neareast.org/braced

Contacts:

Yacouba Dème: ydeme@neareast.org

Ced Hesse: ced.hesse@iied.org

Bara Guèye: baragueye@iedafrique.org

Lectures complémentaires :

Accessing resilience: reconciling community knowledge with government planning – Policy Brief
www.neareast.org/download/materials_center/DCF_Policy_Brief_En.pdf

Decentralisation of climate adaptation funds in Mali – Fact Sheet
www.neareast.org/download/materials_center/Decentralisation-Mali.pdf

Decentralisation of climate adaptation funds in Senegal – Fact Sheet
www.neareast.org/download/materials_center/Decentralisation-Senegal.pdf

Climate adaptation funds – Backgrounder
<http://pubs.iied.org/17341IIED/>

Managing the boom and bust: supporting climate resilient livelihoods in the Sahel – Issue Paper
<http://pubs.iied.org/11503IIED/>

Tracking Adaptation and Measuring Development: a step-by-step guide – Toolkit
<http://pubs.iied.org/10100IIED/>

Pour toutes les publications du projet DFC, consulter : www.neareast.org/resources/#braced

Near East Foundation, 110 W. Fayette Street, Suite 710
Syracuse, New York 13202 USA

 +1 315-428-8670  info@neareast.org  www.neareast.org

Décembre 2017
Toolkit



Ce document a été financé par le département d'aide du gouvernement britannique (UK aid) ; cependant les points de vue exprimés ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles de celui-ci.